Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_02-DE

Mardi 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	11
Date de la convocation	26 novembre 2025

PRESENTS HOUEIX Raymond, TRIBALLIER Joël, BROHAN Hervé, LABEUR Chantal, LE COURTOIS Anthony, POISSEMEUX Emmanuelle, MONNIER Karine, LE BRUN Delphine, BOURHIS Typhaine, BOLAN Alexandre, CORFMAT Jean-Pierre, FERRAND Jacky

ABSENTS
EXCUSES RETO Ronan
NON EXCUSES TRIBALLIER Stéphanie, HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance : Delphine LE BRUN

Convention de concession d'une place de stationnement

Délibération 2025-12-02-02

Madame LABEUR Chantal étant directement concernée par cette délibération elle est invitée par Monsieur Le Maire à sortir de la salle.

Monsieur Le maire expose le sujet :

Un permis d'aménager de 5 lots à bâtir situé au 32 rue de l'Arz à Le Cours a été déposé le 09 septembre 2025 par l'entreprise Quarta pour le compte des Consorts LE CADRE représentés par Mme Chantal LABEUR née LE CADRE.

Conformément au règlement du plan local d'urbanisme (PLU), cette opération nécessite la création d'une place banalisée de stationnement pour 2 logements, soit 3 places banalisées pour le projet. Au regard de la configuration du terrain et de sa situation dans le centre-bourg, il n'est techniquement possible de créer que 2 places de stationnement sur le terrain du 32 rue de l'Arz. Conformément à l'article L.151-33 du code de l'Urbanisme, les bénéficiaires du permis d'aménager peuvent être tenus quitte de leurs obligations en matière de stationnement en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme d'une place de stationnement sur un parking communal.

Pour acter cette concession, une convention (annexe1) doit être signée par Monsieur Le Maire.

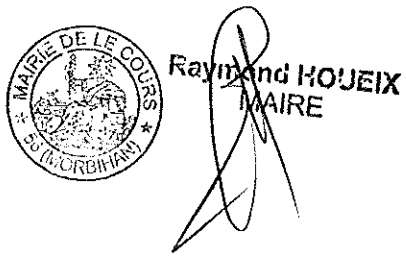
Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600453-20251211-2025_12_02_02-DE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de concession d'une place de stationnement aux Consorts Le Cadre.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 08 décembre 2025

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Delphine LE BRUN
La secrétaire de séance

